



## Menace de ma drh après arrangement avec mon patron

Par **toscane666**, le **05/09/2013** à **10:35**

Bonjour,  
voici mon problème  
assistante de vie pour personne âgées vivent en collocation.  
j'ai eu une altercation avec une famille et non mon résidents, cette dame c'est plain au bureau chose que je conçoit .  
j'ai été convoquer au bureau avec un des patrons j'ai reconnu mes erreurs et a la suite il a été convenue que j aurais un avertissement chose que j'ai eu . Ces faite remonte a 1 mois. Mais au retour des congé de ma drh celle ci me contacte en m'obligent a faire des excuses et que la section donner par le patron nest pas cosécante !! A telle le droit de me licencier?? Chose quelle désire faire ??

Par **Lag0**, le **05/09/2013** à **10:45**

Bonjour,  
Une faute ne peut pas entrainer plusieurs sanctions. Si vous avez été déjà sanctionnée par un avertissement, c'est terminé.  
En revanche, si vous commettez une nouvelle faute, cet avertissement pourra être rappelé pour attester de la récidive.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:47**

un licenciement ne se fait pas comme cela. il n'y pas eu faute grave ou lourde d'après les faits que vous nous donnez. votre DRH veut faire du zèle présente vos excuses à la famille pour montrer votre bonne foi, si cela n'a pas été fait et patienter.

Par **Lag0**, le **05/09/2013** à **14:50**

Bonjour ulrich974,

L'appréciation de la faute est du ressort de l'employeur. Celui-ci peut tout à fait considérer qu'il y a faute simple ou grave et envisager un licenciement. C'est le conseil des Prud'hommes, s'il était ensuite saisi, qui trancherait.

Mais là, puisqu'il y a eu sanction par avertissement, il ne peut plus y avoir licenciement pour la même faute.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:56**

exactement mais pour calmer le jeu et pour ne pas envenimer les choses des excuses et voilà, je pense que la communication montrera ça bonne foi.

Par **toscane666**, le **05/09/2013** à **19:25**

Merci pour ces infos